

internationaux pour le maintien de la paix et la promotion de la sécurité internationale. Depuis 1947, quelque 79,000 militaires canadiens, hommes et femmes, ont participé à 15 opérations de restauration de la paix, de maintien de la paix et de surveillance de la trêve organisées par les Nations Unies, et à quatre missions d'observation ou de surveillance de la trêve constituées en dehors du cadre de cet organisme mondial. Abstraction faite de la période de la guerre de Corée, l'affectation annuelle la plus considérable de personnel militaire canadien à des opérations de maintien de la paix a eu lieu en 1964-65, où quelque 2,600 militaires ont participé activement à sept missions.

La Force des Nations Unies à Chypre (FNUC) a été instituée en 1964 et le Canada lui a fourni l'un des premiers contingents. En 1986, le contingent canadien comprenait 515 membres de la Force régulière et de la Réserve.

Au Moyen-Orient, le Canada a participé à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FUNOD) dans les hauteurs du Golan, sous forme principalement de soutien logistique, technique et de communication; de même, il a participé à l'Organisation de surveillance de la trêve des Nations Unies (OSTNU) en Égypte, en Syrie, en Israël, au Liban et en Jordanie, à titre d'observateur militaire ou comme membre du personnel.

En Corée, le Canada a un représentant au sein d'un groupe consultatif de sept pays qui fait partie de la Commission de l'armistice militaire des Nations Unies.

La participation du Canada au groupe d'observation militaire des Nations Unies en Inde-Pakistan se limite à l'heure actuelle au transport aérien des militaires deux fois par an lorsque le quartier général se déplace entre Srinagar et Rawalpindi.

En 1986, le Canada s'est joint à la force multinationale et aux observateurs dans le Sinaï. Le contingent canadien compte 136 membres affectés à une unité d'hélicoptères et à l'état-major.

21.8.5 Aide à l'entraînement militaire

Entre avril 1982 et mars 1984, les Forces canadiennes ont fourni un détachement médical de trois personnes à l'équipe d'entraînement militaire du Commonwealth en Ouganda. Au nombre des pays qui bénéficient du programme d'aide à l'entraînement militaire ou qui sont en pourparlers avec le Canada pour en bénéficier, on peut mentionner Antigua, la Barbade, Bêlize, le Botswana, le Cameroun, le Ghana, la Jamaïque, le Kenya, la Malaisie, le Nigéria,

l'Oman, Sierra Leone, Singapour, le Soudan, la Tanzanie, la Thaïlande, Trinidad et Tobago, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

Le Canada fournit des moyens d'entraînement à certains pays de l'OTAN selon une formule de recouvrement des frais. Des forces militaires britanniques ont été entraînées au Canada aux termes d'un accord de dix ans signé en 1971. Un accord analogue a été signé avec la République fédérale d'Allemagne en 1973.

21.9 Planification d'urgence

Protection civile Canada (PCC) a remplacé l'Organisation des mesures d'urgence du Canada. Le nouveau nom adopté le 1^{er} juillet 1986 traduit plus fidèlement le mandat de l'organisme qui est de coordonner les interventions d'urgence du gouvernement fédéral et d'encourager la préparation aux situations d'urgence afin de protéger la santé, la vie et les biens des Canadiens. La PCC relève directement du ministre de la Défense nationale et est régie par le Décret sur la planification d'urgence (CP 1981-1305, 21 mai 1981).

Système canadien d'intervention d'urgence.

Lorsqu'une catastrophe frappe, une personne doit pouvoir avant tout compter sur elle-même; mais si la gravité de la situation est telle que les personnes ne peuvent y faire face seules, elles peuvent demander l'aide de leurs services municipaux. Si les ressources locales sont insuffisantes, le gouvernement provincial peut être appelé à intervenir. Bien que l'aide fédérale soit toujours disponible, le gouvernement du Canada n'intervient habituellement que sur la demande d'un gouvernement provincial. Font exception les situations d'urgence qui par leur nature, ou sous certains aspects, sont de compétence fédérale.

Habituellement, la PCC sait qu'une catastrophe s'est produite bien avant qu'une aide fédérale ne soit sollicitée; son Centre de situations d'urgence à Ottawa suit l'évolution des situations d'urgence partout au Canada. Le gouvernement est ainsi prêt à intervenir en temps opportun. Selon la nature de la situation, le ministère le plus compétent assurera la direction des opérations pour le compte du gouvernement du Canada et de concert avec d'autres ministères. Tous les ministères et organismes fédéraux de même que toutes les sociétés d'État doivent être prêts à assumer leurs responsabilités d'urgence en rapport avec leurs fonctions et leurs ressources habituelles. Par exemple, Transports Canada doit se préparer à fournir son aide en cas de catastrophe ferroviaire, maritime ou aérienne; Santé et Bien-être social Canada doit prévoir les situations d'urgence en